

Commune : 02B122
Gavignano

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : A3
Feuille(s) : 03
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 09/04/2013

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 22/11/2018 par M. Cabinet SIBELLA, géomètre à BASTIA.....
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A , le

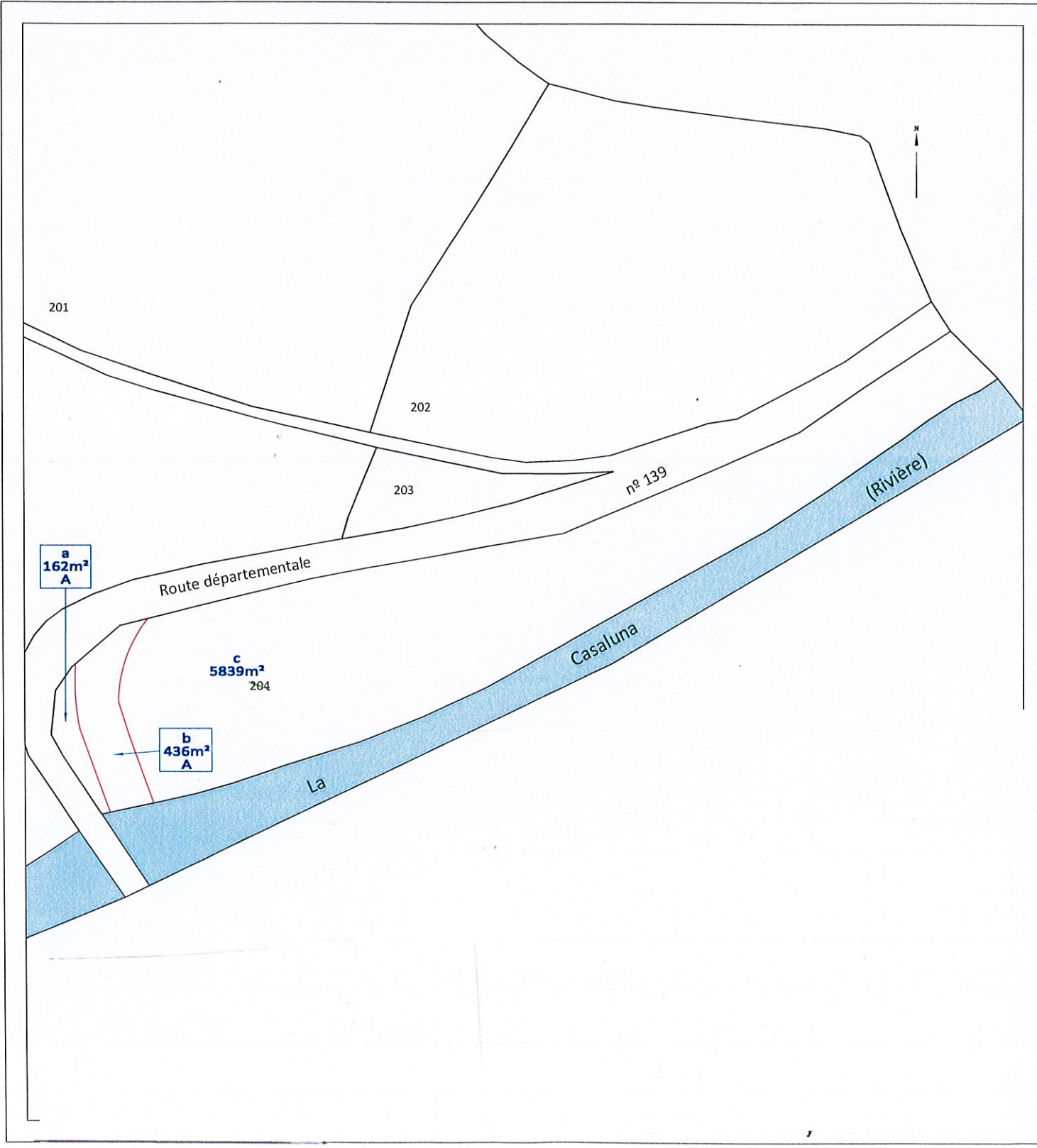
Réf:12095/GB

Cachet du rédacteur du document :

Bureau de Bastia : Les Terrasses du Frappé - Bldmest C - 20200 Bastia
Bureau de Ajaccio : Résidence Luigia - Bldmest F - Boulevard de Foglia - 20220 Ile Rousse
Tél : 04 95 34 80 80
Mail : contact@cabinetsibella.com
SIRET 532 822 202 00034

Document dressé par
à
Date : 12/03/2020
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).



Commune : 02B122
Gavignano

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : A3
Feuille(s) : 03
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 09/04/2013

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 22/11/2018..... par M Cabinet SIBELLA..... géomètre à BASTIA.....
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A , le

Réf:12095/GB

Cachet du rédacteur du document :



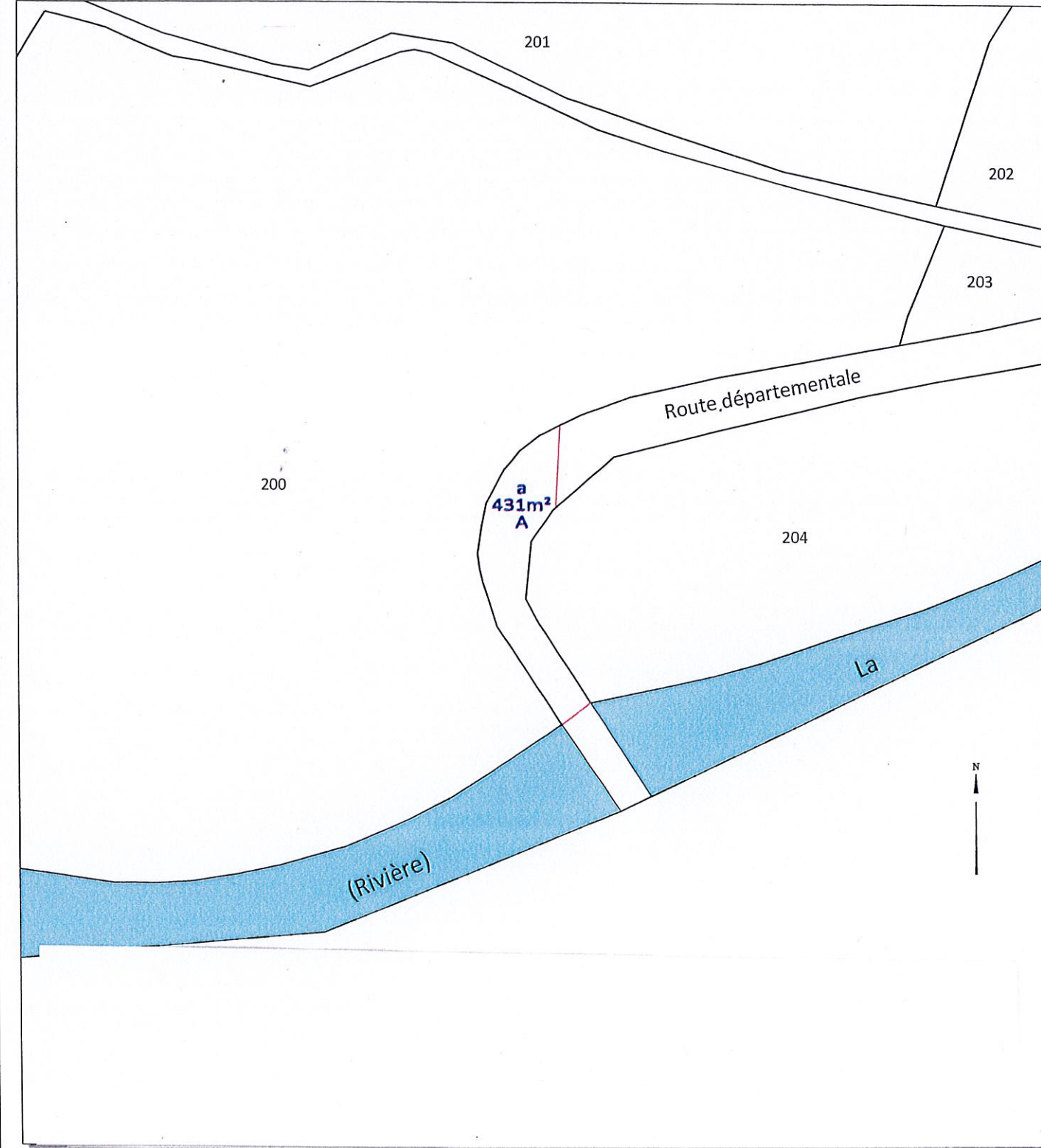
Bureau de Bastia
Les Terrasses du Fango - Bldmest C
74 - Père André Marie - 20120 Bastia
Bureau d'Ajaccio
89-194 - 20000 Ajaccio
20187 Sorola-Carpino
SIRET 532 822 202 00034

Bureau de Balagne
Résidence Luigia - Bldmest F
Boulevard de Foglia - 20220 Fie Rousse

Tél : 04 95 34 80 80
Mail : contact@cabinetsibella.com

Document dressé par
à
Date : 12/03/2020.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est titulaire du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité propriétaire).



Commune : 02B122
Gavignano

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
Par

Section : A1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 09/04/2013

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)**

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A- D'après-les indications-qui-ils-ont-fournies-au-bureau-;
 - B- En-conformité-d'un-piquetage-;
 - C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 22/11/2018.....par M Cabinet.SIBELLA.....géomètre à BASTIA.....
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la chemise 6463.
- A, le

Réf:12095/GB2

Cachet du rédacteur du document :

CABINET SIBELLA
Géomètres Experts
Bureau de Bastia
Les terrasses de Foga - Bastia C
Rue René Aronès - 20200 Bastia
Bureau d'Ajaccio
Rm 134 - 24, Boulevard Carnot
20200 Bastia - Corse
SIRET 532 822 202 00034

Bureau de Balagne
Résidence Laguna - Bastia F
Boulevard de Foga - 20220 Me Rousse
M
Tél : 04 95 34 80 80
M
sibella@geosibella.com

Document dressé par
à
Date 12/03/2020.....
Signature :



(1) Revoir les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien titulaire du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualité de l'autorité compétente).